



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'AVEYRON

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique portant sur la création de la zone agricole protégée de la Vallée du Tarn et des Côtes de Millau dans le département de l'Aveyron se déroulera pendant 32 jours consécutifs du 28 décembre 2019 à 9 h au 28 janvier 2020 à 18 h 00 sur le territoire des communes de Aguessac, Broquiès, Castelnaud-Pégayrols, Compeyre, Comprégnac, Creissels, La Cresse, Le Truel, Millau, Montjoux, Mostuéjols, Paulhe, Peyreleau, Rivière sur Tarn, Saint Georges de Luzençon, Saint Rome de Tarn et le Viala du Tarn.

M. Bernard BRIANE, a été désigné, par le tribunal administratif en tant que commissaire enquêteur. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Le siège de l'enquête est situé au siège du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses, 71 Boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU CEDEX.

Le dossier d'enquête pourra être consulté pendant la durée de l'enquête :

- aux jours et aux heures habituels d'ouverture des mairies de Rivière sur Tarn et Viala du Tarn
- Sur le site internet du Parc Naturel Régional des Grands Causses <https://www.parc-grands-causses.fr/des-actions/amenagement-du-territoire#> ;
- Il sera également consultable pendant la durée de l'enquête sur un poste informatique mis à disposition du public à l'adresse suivante : Parc Naturel Régional des Grands Causses, 71 Boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU CEDEX du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- et publié sur le site internet de la préfecture de l'Aveyron : <http://www.aveyron.gouv.fr> pendant cette même durée.

Les observations et les propositions du public sur la demande pourront être, pendant le délai de l'enquête :

- adressées par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête situé au Parc Naturel Régional des Grands Causses, 71 Boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU CEDEX ;
- versées sur le registre dématérialisé à l'adresse électronique suivante : zap.vallee.tarn@parc-grands-causses.fr
- présentées verbalement au commissaire enquêteur qui se tiendra à la disposition du public les jours et horaires suivants :

Mairie de Viala du Tarn : le 7/01/2020 de 9 h 00 à 11 h 00 ;

Parc Naturel Régional des Grands Causses à Millau : le 13/01/2020 de 14 h 00 à 16 h 00 ;

Mairie de Rivière sur Tarn : le 21/01/2020 de 10 h 00 à 12 h 00.

Des informations complémentaires peuvent être sollicitées auprès du demandeur : 71 Boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU CEDEX - tél. : 05 65 61 35 50 courriel : zap.vallee.tarn@parc-grands-causses.fr

Le préfet statuera sur cette demande dans un délai maximal de trois mois à compter du jour de réception par la Direction Départementale des Territoires (DDT) du dossier de l'enquête transmis par le commissaire enquêteur par un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou par un arrêté de refus. Ce délai de trois mois peut éventuellement être prorogé par arrêté préfectoral motivé.

A l'issue de la procédure d'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur dans les mairies de Aguessac, Broquiès, Castelnau-Pégayrols, Compeyre, Comprégnac, Creissels, La Cresse, Le Truel, Millau, Montjoux, Mostuéjous, Paulhe, Peyreleau, Rivière sur Tarn, Saint Georges de Luzençon, Saint Rome de Tarn et le Viala du Tarn, en obtenir communication sur demande adressée à la DDT service agriculture et développement rural – 9 rue de bruxelles – Bourran – BP 3370 – 12033 Rodez Cedex 9 ou le consulter sur le site internet de la préfecture : <http://www.aveyron.gouv.fr/> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Fait à Rodez, le

Le directeur départemental des territoires,

Laurent WENDLING